

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 61 (1964)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

AVIS

Journée de l'abeille à l'Exposition nationale

Les apiculteurs suisses qui visiteront l'Exposition nationale sont invités à réserver les journées des 4 et 5 juillet. Dans le but de fraterniser avec les collègues des différentes parties du pays, le comité de la SAR a établi un modeste programme. Pour ceux dont l'apiculture présente un intérêt particulier, nous vous offrons la possibilité de visiter des ruchers de montagne et une station d'élevage de fécondation.

Rendez-vous à la gare centrale de Lausanne, halle de la vente des billets, le samedi 4 juillet à 10 h. 15. Les participants seront transportés par cars à la Vallée de Joux par le Mollendruz avec dîner prévu au Sentier. Puis descente par le Marchairuz sur St-Georges et retour par l'autoroute à Lausanne Expo.

Le prix de la carte, pour cette journée, est fixé à Fr. 20.— et comprend : le transport de Lausanne à la Vallée de Joux par cars, le dîner au Sentier (sans la boisson) et une collation modeste. La carte de fête est payable jusqu'au 15 juin au compte de chèques de la Société Romande d'Apiculture à Lausanne, CCP II. 14 80. Le paiement du montant sert d'inscription. La Journée de l'abeille est fixée au dimanche 5 juillet avec rendez-vous à 10 h. 45 au Pavillon de l'apiculture. D'autres renseignements complémentaires seront donnés dans le numéro du journal de juin.

Centres d'élevages

Le CE remettra, dans le courant de juin, du couvain de souches sélectionnées à des éleveurs où groupes d'apiculteurs ayant une bonne expérience de l'élevage.

Nos souches d'élite étant peu nombreuses, cette distribution sera limitée. S'inscrire pour le 20 mai, auprès du président SAR, en indiquant la situation de la station de fécondation.

L'aide à l'apiculture par la formation des conseillers apicoles

Ce n'est pas sans une certaine réticence que le démarrage de l'organisation de l'aide à l'apiculture par l'instruction de futurs conseillers apicoles a enfin pu s'effectuer. Dans différents milieux, un scepticisme à l'égard de l'utilité de cette action persistait. De nombreux collègues étaient d'avis que les mesures envisagées dans ce domaine seraient inopérantes ou presque insignifiantes. Et c'est ainsi qu'aucun enthousiasme ne se manifestait, au début tout au moins, pour l'organisation de cette action destinée à encourager l'apiculture en Suisse.

Après deux ou trois années d'hésitation, les fédérations respectives de Romandie ont étudié le problème. On s'est mis sérieusement au travail, on a pu convaincre bon nombre de collègues au cours des discussions que le rôle joué par l'instruction, par une connaissance plus approfondie de l'anatomie, de la physiologie de l'abeille est de première importance. L'invitation à un complément d'instruction adressée aux inspecteurs régionaux ou à des hommes de confiance dans certaines régions du pays, fut bien accueillie. La formation de base des futurs conseillers apicoles a lieu de façon générale au cours de quatre séances échelonnées d'avril à novembre. Si la première partie de l'instruction est scientifique, elle est présentée avec simplicité et clarté par M. le Dr Wille qui s'efforce de rendre son exposé accessible à tous. Des pauses durant lesquelles des questions d'ordre pratique sont mises en discussion, constituent un dérivatif apprécié des auditeurs. Ces derniers sont enchantés de l'excellente tenue de ces cours.

A cette première partie scientifique succèdent en pleine saison deux cours techniques donnés dans les ruchers par M. Bourquin, du Liebefeld, avec démonstrations relatives à l'estimation des colonies, à la pause des hausses, aux soins à donner aux entre-récoltes, aux stimulants, aux désinfectants, à la mise en hivernage, etc. Puis, suivant les possibilités financières, un second cours scientifique est donné par le Dr Wille sur les infections mixtes et les maladies peu connues de l'abeille et du couvain.

Dans toute la question d'aide à l'apiculture, l'importance de l'instruction n'échappera à personne. Comme du reste dans d'autres domaines, certaines bases ne peuvent être éliminées qu'au détriment de tout l'édifice. Sans doute, l'apiculteur a-t-il tendance à éliminer la théorie car ce qui l'intéresse avant tout, c'est le mouvement, la vie, l'activité de ses colonies, c'est aussi et surtout les beaux cadres dodus des hausses et les bidons qui se remplissent par le flot onctueux d'un beau miel tombant de l'extracteur. Mais pour que tout cela puisse se produire régulièrement avec un maximum de chance, il faut, dans la mesure des possibilités, tout mettre en œuvre pour aider la nature. Il ne faut pas la contrarier et pour cela il faut connaître à fond la physiologie de l'abeille, ses occupations diverses, son comportement, ses facultés de travail, etc. La conduite rationnelle d'un rucher exige actuellement une technique appropriée indispensable au succès escompté.

Indépendamment de l'étude sur les différentes races d'abeilles et des recherches relatives aux miellats des forêts, l'introduction d'un système d'instruction et de formation de conseillers apicoles complète de façon parfaite l'action entreprise par les autorités en vue de développer et d'encourager l'apiculture en Suisse. C'est avec

optimisme que nous devons envisager l'avenir de notre apiculture. Dans les différents groupes de nos campagnes, ces hommes de confiance bien instruits sauront encourager, aider, conseiller ceux qui ne possèdent pas encore complètement les connaissances indispensables à l'exploitation d'un rucher. Il appartiendra donc à ces derniers de profiter de l'occasion offerte et de se souvenir que tout succès doit être mérité.

Placés à un carrefour, les apiculteurs amateurs comme les professionnels ou semi-professionnels, ne peuvent pas rester sur leurs positions. Ils choisiront le chemin du progrès, celui de l'instruction, de l'observation, d'une technique basée sur de solides expériences. Ce chemin sera pareil à tous ceux de notre vie sur lesquels des obstacles se rencontrent mais, qu'en raison même des difficultés qu'ils nous occasionnent à les surmonter, nous donnent la satisfaction du succès obtenu par l'effort accompli.

G. Matthey.

Maladies des abeilles en mars 1964

Acariose

<i>Canton/District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>	<i>Canton/District</i>	<i>Localité</i>	<i>Cas</i>
<i>Argovie</i>			<i>Appenzell</i>		
Brugg	Brugg	1	<i>Rh. int.</i>	Brülisau	1
Laufenburg	Frick	1			
	Ittenthal	1			
	Wittnau	2			
<i>Appenzell</i>			<i>Berne</i>		
<i>Rh. ext.</i>			Aarberg	Ammerzwil	1
Vorderland	Leuchen/Walzenhausen	1	Berthoud	Kirchberg	1
			Konolfingen	Richigen	1
<i>Grisons</i>			<i>Tessin</i>		
U. Landquart	Zizers	1	Lugano	Mezzovico	1
<i>St-Gall</i>					
Gaster	Büsserberg/Rieden	1	<i>Fribourg</i>		
	Kaltbrunn	1	Gruyère	Le Pasquier	1
Neutoggenburg	Lichtensteig	2			
<i>Soleure</i>			<i>Neuchâtel</i>		
Bucheggberg	Balm	1	Neuchâtel	Gauchart/Lignièrès	1
Lebern	Bellach	1		Thielle	1
Olten	Gretzenbach	1			

Loque américaine

<i>Berne</i>			<i>Schwyz</i>		
			Schwyz	Steinen	1
Courtellary	Tramelan	1	<i>Valais</i>		
Bienne	Bienne	1			
Interlaken	Burglauenen	1	Sion	Salins	1

Station apicole du Liebefeld.

MISE A BAN

Vu la loi fédérale sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties du 13 juin 1917 et son ordonnance d'exécution du 30 août 1920 ;

Vu la loi concernant la lutte contre les maladies des abeilles du 11 février 1957 ;

Vu l'article 24 du règlement d'application de ladite loi ;

Vu l'apparition de foyers d'acariose ;

l'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers,

d é c i d e n t :

Article premier. Les territoires communaux de :

La Chaux-du-Milieu, les Ponts-de-Martel, La Sagne (Les Cœudres), Noiraigue, Travers, Fleurier, St-Sulpice, Boveresse, Le Geneveys s/Coffrane, Coffrane, Montmollin, Corcelles-Cormondrèche, Rochefort, Bôle, Colombier, Boudry, Cortaillod, Auvernier, Peseux, le district de Neuchâtel à l'exception du Landeron

sont mis à ban.

Art. 2. Dans les régions mises à ban, tout trafic d'abeilles ainsi que tout changement d'emplacement des colonies sont interdits.

Art. 3. Les contraventions à la présente décision sont punies conformément aux prescriptions fédérales en la matière.

Art. 4. La présente décision entre immédiatement en vigueur et sera insérée dans la « Feuille officielle » et le « Journal suisse d'apiculture ».

Neuchâtel, le 25 mars 1964.

L'Inspecteur cantonal des ruchers :

J.P. Gobbo

Le vétérinaire cantonal :

Dr Staehli.

Copie pour information à la Chancellerie d'Etat en vue de faire paraître cette mise à ban dans le prochain numéro de la « Feuille officielle ».

Copie pour publication au « Journal suisse d'apiculture », par M. G. Matthey, rédacteur, Le Locle, Pillichody 3.

Réd. — L'acariose étant en recrudescence dans le canton, les mesures prises par les organes responsables sont pleinement justifiées. Indépendamment de 15 foyers d'infection découverts, les ruchers se trouvant dans un rayon de 2 km de ces foyers seront également traités. C'est ainsi qu'environ 200 ruchers comprenant approximativement 1800 colonies seront traités au Folbex.

Gros travail à effectuer par les inspecteurs régionaux dans la plupart des cas et sous leur responsabilité également par des hommes de confiance dans d'autres. Ces traitements ont débuté la première semaine d'avril.

Face à cette lutte sérieusement entreprise, chaque apiculteur aura certainement à cœur de tout mettre en œuvre pour faciliter cet important travail d'assainissement des ruchers en faisant preuve d'un bel esprit de discipline.